

COVID 19

Point de situation en Seine et Marne du 12/02/2021 Focus ESMS personnes âgées – personnes handicapées

Date des données : 12/02/21

Point de situation épidémiologique en Seine-et-Marne

Episodes actifs	EHPAD	ESMS PH
Nb structures avec épisode actif	28	13
Taux de structure avec épisode actif (n=115 EHPAD et n=134 ESMS PH)	25%	10%
Nb résidents impliqués (cas avérés et cas possibles)	370	98
<i>Dont cas avérés</i>	344	68
<i>Dont cas possibles</i>	26	30
Nb professionnels (cas avérés et cas possibles)	153	46
<i>Dont cas avérés</i>	153	37
<i>Dont cas possibles</i>	0	9

Depuis le début de l'épidémie	EHPAD	ESMS PH
Nb cas résident (avéré et possible)	4880	1093
<i>dont épisode 1, avant le 01/07/20</i>	2499	413
<i>dont épisode 2, après le 01/07/20</i>	2381	680
Nb décès total parmi les usagers	838	17
<i>dont épisode 1, avant le 01/07/20</i>	585	10
<i>dont épisode 2, après le 01/07/20</i>	253	7
<i>dont semaine écoulée</i>	12	2

Evolution semaine écoulée



7 épisodes actifs clos
 - 5 EHPAD
 - 2 ESMS PH



12 nouveaux épisodes actifs
 - 9 EHPAD
 - 3 ESMS PH



Niveau gestion crise

EHPAD : Scénario 3 depuis le 6/10/2020 + renforcement des mesures depuis le 20/11/2020 + mesures de lutte contre les variantes le 26/02/2021
ESMS PH : Scénario 3 depuis le 25/10/2020

Mesures actives PA : niveau 3

- COPIL pluridisciplinaire et plan de continuité de service
- Visites contrôlées sur RV avec registre – limitée à 2 personnes en extérieur ou à l'intérieur dans une salle dédiée et de manière exceptionnelle en chambre – durée définie par l'EHPAD. Incitation à un test préalable des visiteurs.
- Encadrement de la venue des professionnels extérieurs pouvant aller jusqu'à la suspension des interventions non indispensables
- Report des admissions non urgente, suspension des sorties collectives
- Surveillance rapprochée des symptômes évocateurs chez les résidents et le personnel
- Isolement de tout résident présentant des symptômes et réalisation d'un test RT-PCR
- Tests hebdomadaire de l'ensemble des professionnels
- Suspension des sorties en famille et des activités extérieures
- Interdiction des visiteurs revenus de l'étranger pendant 14 jours après le retour

Ajustement des mesures dès la survenue d'un cas Covid+ :

- Dépistage de l'ensemble des professionnels et des résidents
- Suspension des visites pendant au moins 10 jours
- Confinement en chambre ou en zone Covid
- Suspension des repas collectifs et des admissions dans l'attente des résultats des tests et des sorties extérieures
- Suspension des animations collectives

Mesures actives PH : niveau 3

- COPIL pluridisciplinaire et plan de continuité de service
- Visites contrôlées sur RV et avec registre, possibilité de prioriser
- Surveillance rapprochée des symptômes évocateurs chez les résidents et le personnel
- Isolement de tout résident présentant des symptômes et test PCR

- La liberté d'aller et venir des résidents est préservée avec un respect strict des mesures barrières
- Renforcement des mesures relatives aux transports
- Poursuite de l'activité en accueil de jour
- Port du masque dès 6 ans

Ajustement des mesures dès la survenue d'un cas Covid + :

- Dépistage des contacts à risque, et, le cas échéant de l'ensemble des professionnels si les résidents sont majoritairement à risque de forme grave de COVID, dépistage généralisé en cas de cluster
- Renforcement de l'encadrement des visites voire suspension pour maximum 15j, suspension possible des admissions
- Confinement en chambre ou en zone Covid pour les internes
- Fermeture possible des accueils de jour et organisation d'une continuité d'accompagnement à domicile

Point d'information des EHPAD et EMS PH par la DD77

Conférence téléphonique dédiée à la vaccination en MAS et FAM le 8/02/2021

Points à l'ordre du jour – conférence téléphonique du 10/01/2021 – PH et SSIAD

- Impacts des variants sur les règles de tracing et les mesures de gestion
- Arrivée du vaccin AstraZeneca
- Procédure dérogatoire pour l'obtention d'une e-cps pour les IDE
- ESAT – Enquête auprès des ESAT en difficulté financière
- Moratoire sur l'accueil des adultes en situation de handicap en Belgique
- Nouveau protocole sanitaire pour les séjours de vacances adaptées

Points à l'ordre du jour – conférence téléphonique du 21/01/2021 – PA

- Impacts des variants sur les règles de tracing et les mesures de gestion
- Arrivée du vaccin AstraZeneca
- Procédure dérogatoire pour l'obtention d'une e-cps pour les IDE
- Point d'étape sur la vaccination en EHPAD
- Information sur la 3^{ème} partie de campagne budgétaire

Actions engagées par l'ARS - DD 77 :

Diffusion des **doctrines** et recommandations
Organisation d'une **conférence téléphonique hebdomadaire**

Suivi épidémiologique et des déclarations de cas par l'outil Voozanoo

Traitement des épisodes actifs de COVID : enquête, recommandations, suivi et mobilisations des appuis locaux

Mise en place généralisée d'une astreinte IDE de nuit en EHPAD

Enquête et phoning pour organiser la campagne de vaccination

Soutien financier (financement des primes et surcoûts COVID)



Informations vaccination

EHPAD et USLD

Les premières vaccinations de résidents et professionnels des EHPAD et USLD ont été réalisées.

Le plan de transport permettant aux EHPAD de flux A (101 EHPAD) de connaître la date de livraison des vaccins auprès de leur officine ou PUI de rattachement a été diffusé le 8 et le 12 janvier. Les livraisons pour la première dose ont eu lieu en janvier. Les livraisons pour la 2^{ème} dose s'échelonnent entre le 8 et le 17 février.

Aucune difficulté majeure liée à la livraison des vaccins ou à la réalisation de la campagne de vaccination n'a été signalée. Les difficultés rencontrées ont été résolues.

Au 12 février :

- 59,7% des résidents d'EHPAD et d'USLD ont été vaccinés en Seine-et-Marne (1^{ère} injection),
- 16,2% ont reçu la 2^{ème} injection

FAM et MAS

Une enquête de recensement des besoins de vaccination en MAS et FAM a été lancée le 5 février. Les besoins ont pu être stabilisés le 10 février. Le 10 février chaque FAM et MAS a reçu la confirmation du nombre de doses commandées, son établissement de santé de rattachement pour venir retirer ses doses de vaccins et la semaine de retrait.

Il s'agit d'une première étape qui concerne les résidents et les professionnels pouvant se faire vacciner avec le vaccin AstraZeneca (moins de 65 ans et ne présentant de très haut risque de développer une forme grave de COVID).

Toutes les données sont disponibles sur le site :

https://geodes.santepubliquefrance.fr/#c=indicator&i=vacsi_res.res_vac_cum_dose1&s=2021-02-04&selcodgeo=77&t=a01&view=map2